

TAKE OFF S.P.A.

LE FORMULAIRE DE PROCURATION/SOUS-DÉLÉGATION AU REPRÉSENTANT DÉSIGNÉ POUR LA REPRÉSENTATION À L'ASSEMBLÉE

selon l'art. 135-Noviesnovies du Décret législatif italien 58/1998

Comme le permet l'article 106, alinéas 4 et 5, du décret-loi n° 18 du 17 mars 2020, converti avec des modifications en loi n° 27 du 24 avril 2020, dont la validité a été prolongée en dernier lieu par la loi n° 15 du 25 février 2022 qui a converti avec des modifications le décret-loi italien n° 228 du 30 décembre 2021, la participation à l'Assemblée générale des actionnaires par ceux qui ont le droit de vote est autorisée exclusivement par l'intermédiaire du Représentant désigné conformément à l'article 135-undecies du décret-loi italien n° 58/98. En vertu du décret susmentionné, le Représentant désigné susmentionné peut également recevoir des procurations et/ou des sous-délégations conformément à l'article 135-novies de la Loi consolidée sur les finances (TUF), par dérogation à l'article 135-undecies,

Se référant à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de Take Off S.p.A. qui se tiendra le 27 juin 2022 à 11h00 sur première convocation et, si nécessaire, le 28 juin 2022, à la même heure, sur deuxième convocation, conformément à l'avis de convocation publié le 10 juin 2022 sur le site Internet de la société à l'adresse [www.takeoffoutlet.com](http://www.takeoffoutlet.com) (Section « Investor relations »), ainsi que sur le site Internet [www.borsaitaliana.it](http://www.borsaitaliana.it), dans la Section Actions/Documents et après avoir pris connaissance de la documentation mise à disposition par la société,

avec le présent formulaire

le/la soussigné/e (personne signant la procuration)<sup>1</sup>

Prénom\*.....

Nom\*.....

né/e à\*.....le\* .....

domicilié/e à .....rue .....

Code fiscal .....

E-mail ..... Téléphone \*.....

Document d'identification en cours de validité (type) \* .....(à joindre en copie) n.

.....

en qualité de

(cocher la case correspondante)

- personne à laquelle est conféré le droit de vote
- représentant légal ou personne ayant les pouvoirs de représentation appropriés de (nom de la personne moral détenant les droits de vote)<sup>2</sup>\*  
ayant son  
siège social in\* ..... rue\*..... Code  
fiscal/N°TVA ..... ( joindre en copie la documentation prouvant les  
**pouvoirs de représentation**) à laquelle est attribué le droit de vote

en sa qualité de (cocher la case correspondante)\* :

- |                                      |                                            |                                                 |
|--------------------------------------|--------------------------------------------|-------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> actionnaire | <input type="checkbox"/> créancier gagiste | <input type="checkbox"/> porteur                |
|                                      | <input type="checkbox"/> usufruitier       | <input type="checkbox"/> gardien-conservateur   |
|                                      | <input type="checkbox"/> gestionnaire      | <input type="checkbox"/> autre (préciser) ..... |

pour n.\* ..... actions ordinaires Take Off S.p.A. (ISIN IT0005467425) selon la communication (ex art. 83-sexies Décret législatif italien n°58/1998) n..... effectuée par l'intermédiaire

..... ABI ..... CAB .....

<sup>1</sup> Indiquer le nom et le prénom du délégant (tels qu'ils figurent sur la copie de la convocation à l'assemblée des actionnaires aux termes de l'article 83-sexies, décret législatif 58/1998) ou le représentant légal de la personne morale délégante.

<sup>2</sup> Personne morale délégante telle qu'elle figure sur la copie de la convocation à l'assemblée générale visée à l'art. 83-sexies du Décret législatif 58/1998.

**donne procuration/sous-délégation**

**Maitre Donatella de Lieto Vollaro, née à Rome le 23 septembre 1972, code fiscal DLDTL72P63H501L, qui peut être remplacée par Me Paolo Daviddi, né à Milan le 20 juin 1963, code fiscal DVDPRL63H20F205A ou par Me Monica Ronzitti, née à Atessa (CH) le 18 avril 1984, code fiscal RNZMNC84D58A485G, domiciliée au Studio Legale Grimaldi à Milan, Corso Europa 12, pour participer et le/la représenter à l'Assemblée Générale.**

**Le/la soussigné/e déclare en outre que le droit de vote sera exercé par le mandataire/sous-mandataire conformément aux instructions de vote spécifiques données par le manant soussigné.**

\_\_\_\_\_  
(Lieu et date)

\_\_\_\_\_  
(Signature du mandant)

En signant cette procuration, le soussigné s'engage à la signifier en envoyant l'original ou une copie de l'original, certifiant ainsi dès à présent la conformité à l'original du document à signifier à la Société.

\_\_\_\_\_  
(Lieu et date)

\_\_\_\_\_  
(Signature du mandant)

Me Donatella de Lieto Vollaro déclare qu'il n'existe, ni pour elle ni pour ses suppléants, aucune situation de conflit d'intérêts au sens de l'article 135-decies, alinéa 2, du décret législatif n° 58/1998 en ce qui concerne les propositions de résolution soumises au vote.

En cas de circonstances inconnues au moment de l'établissement de la procuration, qui ne peuvent être communiquées au mandataire, ou en cas de modifications ou de compléments aux propositions soumises à l'assemblée générale, le mandataire et son suppléant devront s'abstenir d'émettre un vote autre que celui indiqué dans les instructions. Si le mandant ne fournit pas d'instructions spécifiques pour ces hypothèses par une indication dans les cases appropriées, les instructions fournies dans le mandant seront réputées confirmées en ordre principal. S'il n'est pas possible de voter selon les instructions fournies, le mandataire s'abstiendra sur ces questions. En tout état de cause, en l'absence d'instructions de vote sur certains des points de l'ordre du jour, le mandataire n'émettra aucun vote

## INSTRUCTIONS DE VOTE

(pour le mandataire uniquement - Cocher les cases choisies)

Le/la \_\_\_\_\_ soussigné/e \_\_\_\_\_ (nom et coordonnées)\* \_\_\_\_\_

Délègue Me Donatella de Lieto Vollaro à voter conformément aux instructions de vote suivantes lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de Take Off S.p.A. convoquée pour le 27 juin 2022, à 11h00, sur première convocation et, si nécessaire, pour le 28 juin 2022, à la même heure, sur deuxième convocation.

### 1. Nomination du contrôleur légal des comptes. Résolutions connexes et conséquentes

- en faveur de la proposition soumise par \_\_\_\_\_
- contraire à toutes les propositions  abstention sur toutes les propositions

En cas de circonstances inconnues ou en cas de modifications ou de compléments aux résolutions proposées à l'Assemblée

- confirme les instructions
- révoque les instructions
- modifie les instructions en faveur de la proposition soumise par \_\_\_\_\_
  - contraire à toutes les propositions

\_\_\_\_\_  
(Lieu et date)

\_\_\_\_\_  
(Signature du mandant)

**ANNEXE 1**  
**INSTRUCTIONS POUR REMPLIR ET TRANSMETTRE LA**  
**PROCURATION POUR LA REPRÉSENTATION À L'ASSEMBLÉE**  
**GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES**

**L'ayant droit doit demander à l'intermédiaire dépositaire d'émettre la communication pour la participation à l'assemblée des actionnaires en vertu de l'article 83-sexies, décret législatif 58/1998)**

- La procuration doit être datée et signée par le délégant.
- La procuration ne peut être conférée que pour des assemblées individuelles, avec effet également pour les convocations suivantes.
- En cas de copropriété d'actions, la procuration doit toujours être signée par tous les copropriétaires.

**Modalités d'envoi**

La procuration doit être reçue accompagnée de :

- une copie d'un document d'identité en cours de validité de la partie délégante ou
- si le mandataire est une personne morale, une copie d'une pièce d'identité en cours de validité du représentant légal pro tempore ou d'une autre personne disposant des pouvoirs appropriés, ainsi que les documents appropriés attestant de sa qualification et de ses pouvoirs,

à toutes les adresses suivantes de courrier électronique : (i) ddelietovollaro@pec.grimaldilex.com ; (ii) ddelietovollaro@grimaldilex.com, en indiquant dans l'objet « Procuration Assemblée Take Off 2022 ».

**La procuration doit être reçue au plus tard à 12 h 00 le jour précédant la date de l'assemblée. La procuration conformément à l'article 135-novies, décret législatif n° 58/1998 et les instructions de vote y afférentes sont toujours révocables dans le délai susmentionné.**

---

**POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ**

**J'autorise le traitement de mes données personnelles conformément au décret législatif italien n° 196 du 30 juin 2003 (« Code de protection des données personnelles ») et au Règlement UE 2016/679 (« RGPD ») et leur communication à Take Off S.p.A. aux fins liées à la tenue de l'Assemblée.**

---